



## L'édito du maire

Rien n'est plus important pour un maire que de pouvoir annoncer que les investissements programmés pour 2018 sont terminés ou en voie d'achèvement.

Que ce soit à l'intérieur de l'église (bâtiment communal), la démolition de la maison Valdes et la création d'un parking en lieu et place, les travaux à l'école, la pose de barrières de sécurité devant l'école, de caméras de vidéo protection supplémentaires, le goudronnage du chemin du Pech, le nouveau cimetière, l'enfouissement des lignes électriques-téléphoniques et la réfection de l'éclairage public route de Pouzols et avenue du Pont-Neuf.

Une liste qui vient boucler les investissements annoncés dans le programme de 2014. Seul 1 chantier ne sera pas réalisé : la création d'une salle des fêtes. Au vu du coût trop important mis en regard de l'utilisation réelle, le conseil municipal a préféré entreprendre la restauration de la salle des fêtes actuelle pour faire face aux demandes que nous recevons en mairie.

Toutes ces réalisations de sécurité et d'embellissement prouvent que Mailhac continue d'avancer. Nous démontrons que notre « petit village » est capable d'améliorer son cadre de vie sans s'endetter. Nous pouvons être fiers des résultats, nous démontrons que lorsque l'on veut, on peut. Surtout lorsque l'on est libres de faire et d'exécuter toutes les améliorations indispensables et nécessaires à notre cadre de vie.

*Gérard Schivardi*

## Travaux en vue ?

Vous avez déposé une déclaration de travaux préalable en mairie, ou votre permis de construire a été accepté ?

Pensez à passer en mairie pour déposer l'ouverture de travaux et la fin de travaux. L'imprimé vierge se trouve en mairie et sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

## La Com'maire par mail ?

Vous êtes nombreux à vous être inscrits pour recevoir la Com'maire par mail (PDF). Si vous ne l'avez pas encore fait et que vous souhaitez bénéficier d'un confort de lecture supplémentaire tout en contribuant à une économie de papier et de temps, il vous suffit de nous adresser un mail avec votre demande et votre adresse postale à [mairie-mailhac@orange.fr](mailto:mairie-mailhac@orange.fr). Simple !

Une démarche que vous pouvez faire à tout moment.

## Retour en images sur l'été et la rentrée



**Juin** : Après une procédure de plusieurs années, la maison située place du château et qui constituait un péril pour les habitations voisines a été démolie. Ce chantier de 95 323 euros a permis de créer 3 places de stationnement pour les riverains.



**27 juin** : les maternelles et les CP du RPI Pouzols-Mailhac ont dit « merci » à toutes les familles et les habitants de Mailhac et Pouzols qui les aident depuis 2013, dans leur collecte de bouchons : encore 100 kg de plastique récolté ce semestre ! L'an dernier, 4 800 euros ont été reversé au niveau départemental à des familles de l'Aude pour aménager leurs logements ou acquérir un fauteuil électrique.



**Juillet** : l'association **Parentfants** a organisé la kermesse de fin d'année dans la cour de l'école. Elle a fait sa rentrée en septembre et vous attend nombreux. Envie de donner la main au profit de projets pour les enfants ? Rejoignez l'association ! Rens.: 06.72.38.38.36. / [parentfants11120@gmail.com](mailto:parentfants11120@gmail.com)



**Eté** : la piscine a été un lieu de vie et partage. **Alain Escalier**, de Névian, a assuré la surveillance des 2 bassins et proposé des animations. **Côté buvette, Vincent et Oliver** ont servi boissons, glaces, snacks et animé des soirées les vendredis avec l'aide du **Comité des Fêtes**. Et ont permis aux baigneurs de suivre le match de la Coupe du monde de football en direct !



**10 juillet** : Les Amis des Livres ont fabriqué une **mini-biblio** aux contours du Portail du Midi. Ils l'ont installée à la piscine tout l'été : cet équipement est accessible à tous, 24/24h, pour emprunter un livre (magazine, album, etc.), le lire, le rendre, le garder ou en déposer de nouveaux. **En septembre**, la mini-biblio a pris **ses quartiers d'hiver à la terrasse du Café** !

## Retour en images sur l'été et la rentrée

**11, 12 et 13 août** : l'association **Mailh Fest'Oc** a organisé la 3e édition de son festival musical. Une quinzaine de concerts programmés, des animations en journée... et une fin de festival écourtée sous des trombes d'eau ! Les organisateurs remercient les bénévoles qui les ont aidés à ranger le lundi et toutes les communes qui les ont soutenus côté logistique. La 4e édition est en route pour l'été prochain. **Photo** : Photo Club Mailhacois



**19 août** : après le flop de la bourse aux livres du 27 mai (fête des mères), les Amis des Livres ont renoué avec une belle fréquentation pour le relancement de leur vide-grenier annuel. Ils remercient les habitants pour avoir déplacé leurs véhicules, être venus exposer ou flâner lors de cette animation. **Prochain rendez-vous** : Faites de la Courge le 14 octobre !

### 21 août : tournage à l'atelier Mémoire

La réalisatrice nîmoise Melissa Verdier (27 ans) est venue tourner un court métrage sur l'atelier mémoire des Amis des Livres. Elle a suivi l'atelier animé bénévolement par Maud Caratelli, a réalisé des interviews d'habitants et suivi la préparation d'une adhérente chez elle. Son documentaire sur **le lien social, la mémoire, la vieillesse, le village** a été présenté au concours « Filme ton quartier » de France Télévisions : il est actuellement dans les **30 finalistes** ! Le court métrage sera projeté au Café lors de « Faites de la courge ». **Egalement disponible sur YouTube - Melissa Verdier**



**Septembre** : les élèves (3 PS, 12 MS, 12 GS et 18 CP) ont fait leur rentrée et ont découvert les aménagements réalisés dans l'été (6 647 euros). La création d'un **puits sec** dans la cour de l'école, par le Syndicat de Voirie pour faire disparaître une flaque d'eau qui se formait en cas de pluie, la **pose de barrières fixes, colorées** et ornées de personnages sympatiques pour prévenir le risque d'intrusion (voiture bélière) et la réalisation de **jeux colorés au sol** pour apporter une touche de gaieté à la récré.

## Salle des fêtes

Immobilisée depuis juin suite aux travaux de l'église, la salle des fêtes ne pourra hélas être libérée **avant janvier**. Les travaux de réfection et d'embellissement de la salle suivront immédiatement ceux de l'église.

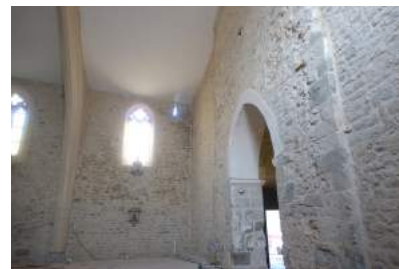
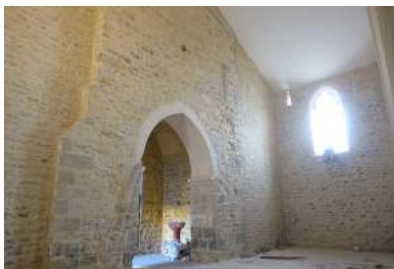
Ce chantier de réfection d'un coût de 22 000 euros permettra d'améliorer votre accueil et celui des associations. Il est notamment prévu de : reprendre les murs et les isoler phoniquement, refaire les plafonds, l'éclairage, d'habiller les portes de rideaux pour bénéficier d'une luminosité adaptée aux spectacles, de réaménager l'espace cuisine afin de l'équiper et de pouvoir louer la salle.

Ces travaux seront réalisés en lien étroit avec les services de prévention des risques pour respecter les nombreuses normes (matériaux, agencement, capacité d'accueil, etc.) en vigueur concernant cet équipement.

## Chasse : ouverture dans les vignes

L'ACCA de Mailhac informe de l'ouverture de la chasse dans les vignes ce dimanche 7 octobre et invite ses adhérents à faire preuve de vigilance sur les parcelles encore non vendangées.

## Fin des travaux à l'église



Comme souvent lorsque l'on fait des travaux dans des bâtiments anciens, des surprises et suppléments de travaux apparaissent.

### Plafonds, murs, dalle et électricité

Concernant l'église, la démolition des voûtes plâtrées qui menaçaient de tomber a révélé sur les 3 travées, des matériaux non identifiés en premier sondage (bois, brique, etc.) compliquant le travail envisagé. Les surfaces ont été piquetées, puis les pierres jointées pour un rendu épuré, originel et identique à la façade extérieure. Les dégâts

au sol nécessitent une reprise de la dalle : un chantier dont va profiter la mairie pour faire passer les câbles électriques dans le cadre d'une refonte de l'éclairage et alimentation électrique du bâtiment.

### Un appel aux dons réitéré

Pour les personnes qui souhaitent soutenir ce chantier, la mairie réitère son appel aux dons afin de l'aider à boucler le budget (98 000 euros) et ainsi, de profiter de cette intervention globale pour laisser un bâtiment réhabilité (toiture, façade extérieure, intérieur) pour les années à venir.

## Enfouissement des réseaux aériens

Avec l'aide du SYADEN, la commune finalise l'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques sur la dernière rue du centre-village et remplace les poteaux d'éclairage public. Ce chantier de 120 000 euros (part communale) se déroule en 2 phases : la première a concerné la voirie entre le stop du lotissement L'Elysique et l'embranchement de la route vers la piscine, cet été.



L'autre tranche partira de ce point jusqu'au pont Neuf. Ces travaux permettront d'embellir les rues, de sécuriser les lignes (intempéries) et de valoriser les édifices en pierre qui jalonnent cette avenue.

## Nuisances sonores : on réduit ensemble ?

Si le bruit est signe de vie, il est aussi devenu un **problème de santé publique**, portant atteinte à la qualité de vie de nombreux concitoyens (perturbation du sommeil, fatigue, stress, etc.). La mairie est de plus en plus sollicitée par des plaintes concernant des troubles anormaux de voisinage : vos élus font donc un travail de médiation, conciliation, rappel à l'ordre et pour les cas récurrents, ont recours à la Gendarmerie voire au procureur de la République.

### Les types de bruits

Les bruits peuvent avoir plusieurs sources (activités économiques, loisirs, chantiers, musique amplifiée dans les établissements ou locaux recevant du public ou sur la voie publique). Mais la source principale des interventions de la mairie reste de loin les bruits relatifs aux **comportements**.

### Les bruits de comportements

Ces bruits qualifiés d'inutiles, de désinvoltes ou d'agressifs peuvent provenir des personnes elles-mêmes comme

des choses ou des animaux dont elles ont la garde. Exemples : aboiements de chiens, cris de coqs, comportements bruyants, tapage, travaux de bricolage ou de jardinage, pétards, appareils électroménagers, musique...

### A quel moment les bruits sont-ils considérés comme gênants ?

Ces bruits sont considérés comme « gênants » dès lors qu'ils portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé des personnes, par leur durée, répétition ou intensité. Il en va de même pour le tapage nocturne défini comme une atteinte à la tranquillité publique provenant ou audible de la voie publique, mais aussi de bruits de comportement anormalement bruyants faits à l'intérieur d'un immeuble la nuit et audibles depuis un autre logement.

### Une mesure du volume ?

L'appréciation du caractère anormal de ces bruits ne nécessite pas le recours à un sonomètre.

## Que fait la mairie ?

Si la médiation échoue, le maire peut constater les infractions :

- de police générale (amende maximum de 38 €),
- de police spéciale (amende maximum de 450 €).

Le code de la santé publique prévoit qu'en cas de bruit de comportement, il n'est pas nécessaire de justifier l'arrêt municipal de police (n°2018-006 pris le 11/01/18) par une mesure acoustique. Remarque : le bruit doit être sanctionné même s'il ne trouble la tranquillité que d'une seule personne.

## Containers : un point pratique à l'église

La collecte des ordures ménagères est une compétence exercée par le Grand Narbonne. Des modifications dans la tournée nous ont obligés à supprimer bon nombre de points de collecte et cela pose des problèmes visuels récurrents.

**Les containers jaunes** débordent régulièrement sur certains points, notamment près des voies fréquentées et vues par les passants, touristes.

**Pour rappel :** vous avez de nombreux containers sur le parking de l'église.

Un point facilement accessible en voiture. Vous pouvez faire un arrêt sécurisé, pratique et sans impact visuel : on y pense pour vos prochains dépôt ?

## Encombrants : prochains ramassages

Les 11 et 25 octobre, 8 et 22 novembre, 6 et 20 décembre. Merci de sortir vos déchets le matin du ramassage **avant 8h** uniquement, et non 2 ou 3 jours avant.

## Et en 2019 ?

La commune devant s'acquitter d'une nouvelle taxe mise en place par le Grand Narbonne pour traiter ses déchets (dont les encombrants), le conseil municipal a décidé de réserver ce **ramassage gratuit aux personnes à mobilité réduite** et sans véhicule et sur **inscription uniquement**. Pour les autres, une participation de 40 euros/camion sera demandée.



## 1er janvier : les particuliers aussi

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les produits phyto ne seront plus en vente libre dans les magasins pour les particuliers. N'hésitez pas à consulter la mairie : nous avons des idées, des fiches pour vous permettre de travailler autrement votre jardin, votre potager.

## Chats délaissés

La municipalité attire votre attention sur la prolifération de chats observée cet été dans le village. Avoir un chat et s'en occuper est normal, mais la situation peut vite dégénérer si on les laisse divaguer, proliférer. Plusieurs personnes ont signalé en mairie de nombreux chats morts ou très malades, vecteurs de maladies, d'odeurs nauséabondes. Il existe des solutions pour faire stériliser les chats : n'hésitez pas à vous renseigner. Sinon, la mairie devra intervenir à contrecœur en verbalisant pour le respect de la santé publique. Merci.

## Zéro phyto : visite du jury

Le **10 septembre**, le jury de la FREDON Occitanie est venu auditer les services techniques en charge de l'entretien et l'élue référente au projet Zéro Phyto (N. Castagné).

### Entretien mécanique uniquement

Ils ont pu constater que la commune déjà peu adepte des produits phytos a totalement supprimé l'usage de ces derniers depuis 1 an, sur l'ensemble des espaces verts et voiries et que ses services procèdent à un **entretien mécanique** uniquement. Mailhac va même



au delà des obligations prévues par la loi en n'utilisant **aucun produit phyto au stade et au cimetière**, pas même des produits autorisés.

La remise des prix aura lieu en décembre : la commune a sollicité le label maximal « **3 grenouilles** » et le **label national « Terre saine »**.

## Voirie et platanes au Portail du Midi

L'an dernier, le maire a attiré l'attention du Président du Conseil territorial de l'Aude sur la dangerosité des 3 platanes situés place du Portail du Midi. Après la visite d'un technicien du Département, il a été constaté des problèmes liés aux racines de ces platanes : le soulèvement de la **chaussée** qui oblige les automobilistes à faire un écart, les piétons et 2-roues qui peuvent trébucher, les problèmes constatés dans les **maisons voisines** (carrelage, dalle béton), le réseau **d'assainissement** ou encore la fragilisation du **mur de soutènement**. Au vu de ces nombreux éléments et du peu de solutions alternatives

pérennes, il a été décidé en accord avec le Département, la division territoriale Corbières et Minervois d'abattre ces 3 arbres devenus trop dangereux.



# Débroussaillage, sécurité et solidarité



Pour remercier Mailhac de son accueil, les jeunes en insertion ont sculpté un « cèpe » dédié par tous : un cadeau placé devant la mairie

En **juin**, 6 étudiants en CAP Travaux forestiers au lycée Saint-Joseph de Limoux sont venus 2 jours durant, épauler les chasseurs dans le débroussaillage d'une zone entre forêt et garrigue sur le Pech.

## Une parcelle spécifique

La parcelle a été choisie en raison de sa proximité avec les habitations : en cas d'incendie, elle pouvait

constituer une mèche entre les bois et la rivière qui traverse Mailhac. Les jeunes ont ainsi débroussaillé en choisissant les essences à garder, celles à réduire ou à maîtriser.

## Un habitat pour petit gibier et une zone coupe-feu

Cette action destinée à redonner des habitats naturels au petit gibier - les forêts denses étant plus favorables au gros gibier - se double d'une **autre action d'intérêt plus général** : la réalisation d'une zone coupe feu qui protégera le village en cas d'incendie.

## La commune, l'Etat et le SDIS

**1 1** (les pompiers) accompagnent l'ACCA dans ce projet de longue haleine, pour créer une ceinture « basse végétation » au pied du Pech.



## Manifestation

Le conseil municipal a voté une délibération en soutien au maintien de la perception de Ginestas sur le canton et vos élus ont porté cette demande lors d'une manifestation cantonale le 9 juillet dernier. En vain, hélas : à compter du 1 janvier 2019, Mailhac dépendra de la perception de Narbonne.

## Nouveaux tarifs

La mairie vous informe des nouveaux tarifs en vigueur :

Photocopie A4 : 20 centimes  
Photocopie A3 : 40 centimes  
Plan cadastre A4 : 2 euros  
Plan cadastre A3 : 3 euros  
Droit de place : 2 euros  
Doc. d'urbanisme : 20 euros

## Aire de lavage des engins agricoles

La commune va participer à hauteur de 40 000 euros à ce projet porté par Pouzols, pour la cave coopérative Pouzols-Mailhac.

## Nouveau service

Après étude des candidatures, le conseil municipal a choisi de confier la gérance du café municipal à Christelle Valenza, alias Mamie Cocotte. Christelle vous accueille tous les jours sauf le mercredi, de 8h à 13h30 et à partir de 17h en soirée. Dépôt de pain le lundi. Belote le lundi 10h. Boissons, glace, petite restauration. Rens. et résa : 06.21 89 92 66.

## Recensement militaire

Pour l'année 2018, doivent se faire recenser au 3e trimestre 2018, tous les jeunes nés en juillet, août ou septembre 2002 puis au 4e trimestre, tous les jeunes nés en octobre, novembre ou décembre 2002. Rappel : les attestations de recensements sont demandées pour passer les examens (bac, permis de conduire, BSR ...).

Passez en mairie pour cette démarche !

## Remerciements

Josette Bousquet - épouse d'André Bousquet ancien premier adjoint de Mailhac décédé au printemps - et sa famille remercient le maire et son conseil municipal pour l'hommage rendu à André au printemps : « Je n'oublie pas tous ceux qui par leur soutien, l'envoi de fleurs, de plaques nous ont permis d'alléger la peine dont ce deuil nous frappe. Encore une fois merci, sans oublier les anciens élèves. »

## Etat civil

### Bienvenue à :

- HENGY GISBERT Hugo né le 01/04,
- SCHIVARDI LAVILLE Anéya née le 01/06,
- FRAÏSSÉ CARTIER Céleste née le 23/06

- BARBERA Chloé née le 22/09  
**Félicitations aux jeunes mariés**  
 REY Jean-Baptiste et CASTILLO SILVA Brenda mariés le 21/07.

## Du 5 au 17 octobre : expo rétro en mairie

La mairie accueille une exposition itinérante du Grand Narbonne sur les **anciennes boutiques de Narbonne**. Intitulée « Faites vos courses à Narbonne ! », elle vous invite à retrouver les enseignes d'autrefois, ce qu'elles représentaient et ce qu'elles sont devenues. Une **flânerie** dans l'histoire locale, entre publicités d'époque, enseignes et photos d'archives de vitrines et devantures. Cette animation vous est proposée par Les Amis des Livres et Camins dans le cadre de « **Faites de la**



**course** » dont l'édition 2018 aura pour thème « Rétro » et aura lieu le 14 octobre.

Entrée gratuite. A visiter aux heures d'ouverture de la mairie et le 14/10 toute la journée.

**PLUIE-INONDATION**  
 LES 8 BONS COMPORTEMENTS  
 en cas de pluies méditerranéennes intenses

 <b>1 JE M'INFORME</b> et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels.	 <b>2 JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS</b>	 <b>3 JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES,</b> de mes voisins et des personnes vulnérables	 <b>4 JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU</b> et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts
 <b>5 JE NE SORS PAS</b> Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre	 <b>6 JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE</b>	 <b>7 JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED</b> Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture	 <b>8 JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE.</b> Ils sont en sécurité

**JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE**

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

**J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ**

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, briques, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

**JE NOTE LES NUMÉROS UTILES**

Ma mairie  
 112 ou 18 Pompiers  
 15 SAMU  
 17 Gendarmerie, Police

pluie-inondation.gouv.fr #pluieinondation